



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°01-2023 – 5 janvier 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

À FORCE DE TORDRE LE DROIT SYNDICAL, LE COMEX ET L'UCANSS SE RETROUVENT FACE À DE MULTIPLES COLLECTIFS

Nouvelles instances uniques, réduction du droit syndical par lettre doctrine du Comex, les effectifs et les heures des élus se sont réduits par endroit de plus de la moitié.

Et ce n'est pas fini : à chaque round d'élections, le droit syndical se rapproche du droit commun, c'est-à-dire « plus rien ». Quel est le but recherché ? Moderniser le dialogue social ? Restaurer la compétitivité des entreprises ? Faire des économies d'ETP ?

Le mouvement de grève qui a conduit à annuler de nombreux trains à Noël a été lancé par un collectif de contrôleurs hors de tout cadre syndical. Perdu, sans interlocuteur pour négocier, le gouvernement met la pression et rappelle les syndicats, tout en les jetant à l'impopularité : « il faut permettre aux Français, qui ne sont pour rien de profiter des fêtes de Noël en famille ».

Le collectif des médecins libéraux est en grève, mais Le ministre de la Santé en appelle à la "responsabilité" en cette période de saturation des Urgences. Mais ces méthodes pour porter le discrédit sur les syndicats n'ont pas de prise sur les collectifs 2.0.

En 2023, l'UCANSS a déjà RDV avec le collectif des inspecteurs Urssaf et le collectif des travailleurs sociaux. Et après, à qui le tour ?

Le COMEX s'est enfermé lui-même dans sa doctrine sans en percevoir les impacts : à trop vouloir réduire le droit syndical, c'est l'expression directe des salariés qui va monter tour à tour à Paris pousser les portes de l'UCANSS.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

A force de tordre le droit syndical, le COMEX et l'UCANSS se retrouvent face à de multiples collectifs

Pages 2 et 3 : UCANSS

Compte rendu du SNFOCOS de la réunion du 3 janvier 2023

Page 4 : UCANSS Déclaration

préalable du SNFOCOS à la réunion du 3 janvier 2023

Pages 5 et 6 : UCANSS

Demande d'entrevue du SNFOCOS et de la Section Fédérale pour le service social

Pages 6 à 7 : Santé

Bien vieillir : une proposition de loi lance le débat

Page 8 : Retraites

Les annonces du gouvernement fâchent (encore) article Infomilitante du 27 décembre 2022

Pages 9 à 11 : Retraites

Edito FEC FO

Pages 12 et 13 : Retraites

Affiches FO

Page 14 : Agenda

COMPTE RENDU DU SNFOCOS DE LA RÉUNION DU 3 JANVIER 2022

Pour débiter l'année 2023, l'UCANSS a organisé dès le 3 janvier la traditionnelle réunion dite de concertation sur le programme annuel de négociation. 12 thèmes au moins devraient ponctuer le rythme des réunions de négociation :

- D'abord, et heureusement, la poursuite de la négociation salariale 2023 symboliquement ouverte le 13 décembre dernier mais sans matière, faute de cadrage budgétaire. Malgré le mouvement de mobilisation du 13 décembre, malgré les interventions nombreuses et nourries lors de ladite réunion, malgré les demandes unanimes et répétées des organisations syndicales, l'UCANSS a indiqué ne pas être en mesure de donner de date de « reprise » de la négociation, toujours du fait de l'absence de cadrage budgétaire. De toute évidence, le COMEX et la tutelle ne réalisent pas l'urgence sociale et la grogne du personnel...à moins que ce ne soit une nouvelle démonstration du mépris dont ils font preuve vis-à-vis du personnel de la Sécurité sociale depuis plusieurs années.
- Ensuite, une série de thèmes correspond à la renégociation d'accords ou dispositifs arrivant à échéance en 2023 (l'intéressement, le PERCOI, la désignation du gestionnaire de l'épargne salariale) ou de thèmes obligatoires (les annexes de l'accord intéressement et la négociation salariale pour 2024).
- 3 thèmes en lien avec les UGECAM pourraient également être négociés.

D'une part, le thème du travail de nuit et celui des astreintes sont portés par l'employeur, qui les avait déjà inscrits précédemment sans que l'occasion de les traiter ne se présente. Sur ces thèmes, il est évident que nous serons vigilants afin que l'employeur ne vienne ni diminuer les garanties dont bénéficient le personnel concerné, ni dégrader les conditions de travail et le droit à la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

D'autre part, sous réserve que la COG en cours de négociation reprenne cette orientation, le transfert des personnels de santé vers les UGECAM pourrait conduire à la négociation d'un accord d'accompagnement.

- La révision des paramètres du régime de couverture des frais de santé, que nous réclamions lors des échanges relatifs à l'évolution des cotisations des actifs et des anciens salariés à la complémentaire santé, sera l'occasion pour notre délégation de réclamer des moyens pour pérenniser les régimes (et notamment le régime des anciens salariés) sans pénaliser financièrement le personnel ni rogner sur le niveau des garanties.

A priori, cette négociation pourrait s'accompagner de son pendant au niveau de la prévoyance. En effet, en réponse aux revendications visant à améliorer les prestations, à commencer par le montant du capital décès, la directrice de l'UCANSS a indiqué que la négociation pourrait avoir une visée plus large et traiter des paramètres de la prévoyance. Ce sera l'occasion pour le SNFOCOS de porter la revendication inscrite dans sa résolution du Congrès de Guidel :

Améliorer notre système de prévoyance et de complémentaire santé

Le Congrès affirme la nécessité d'améliorer le niveau des garanties de la couverture santé et d'uniformiser le niveau de services offert aux salariés par les assureurs.

Le Congrès se félicite de l'acquisition de nouveaux droits au profit des aidants et réitère sa revendication de voir notre institution de prévoyance, la CAPSSA, se positionner sur le financement de la perte d'autonomie.

Le Congrès revendique la mise en œuvre nationale d'un haut niveau d'accompagnement au profit des salariés souffrant de pathologies graves par le développement de la prestation dite « maladies redoutées ». Le personnel concerné doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement médico-social (incluant par exemple un soutien psychologique) et d'un accompagnement financier (sous la forme d'un panier de prestations et d'un capital destiné à couvrir ce que l'assurance maladie, la complémentaire et/ou les assurances ne prennent pas en charge).

- 2 thèmes spécifiques aux Agents De Direction (ADD) et directeurs comptables et financiers (DCF) : d'une part, une négociation portera sur le devenir de l'indemnité de responsabilité des DCF à la suite de l'évolution du régime de responsabilité. Cette négociation débutera d'ailleurs dès le 10 janvier. D'autre part, une autre portera sur les conséquences d'une éventuelle évolution des règles relatives à l'agrément.
- Enfin, la rénovation des classifications devrait (timidement) débuter à travers la mise en place de groupes de travail paritaires. Après l'échec de la précédente négociation, nous avons rappelé, et les autres organisations syndicales l'ont également fait, l'importance de ne pas reproduire les erreurs du passé, et de notamment prévoir une enveloppe à la hauteur des enjeux de reconnaissance.

Sur les autres thèmes proposés, tant par le SNFOCOS que par les autres organisations syndicales, il est vain d'espérer. Le COMEX assume d'avoir une doctrine limitant le pouvoir de négociation locale et restreignant les moyens des élus et des organisations syndicales (et donc des œuvres sociales). Il continuera de s'opposer à l'émergence de droits nouveaux et/ou plus favorables en matière de mobilité durable, d'accompagnement des fonds de carrière, de dons de jours de repos (et notamment d'y adosser un abondement), de congés supplémentaires d'ancienneté ou d'indemnité de départ en retraite...

La réouverture d'une négociation visant à revaloriser la valeur faciale des titres restaurants pourrait en revanche être acceptée et avancée pour apporter une réponse au problème de pouvoir d'achat soulevé unanimement par les organisations syndicales. Malheureusement, nous savons déjà que l'employeur n'ira au mieux qu'au plafond de sorte que le geste aura une portée plutôt symbolique à l'échelle des bénéficiaires.

Et dans tout cela, une grande inconnue n'a pas été évoquée mais a traversé les esprits : la réforme des retraites, que l'ensemble des organisations syndicales appelle à combattre, va-t-elle contribuer à radicaliser encore davantage le climat social et tendre les négociations au sein de l'Institution ? Il faut d'ores et déjà préparer la mobilisation car l'issue de cette lutte aura assurément un effet sur les futures orientations gouvernementales, notamment en matière salariale.

Alors mobilisons-nous, et préparons-nous : en 2023, la négociation passera aussi par la rue !

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire National du SNFOCOS en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire



UCANSS

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS RÉUNION DU 3 JANVIER 2023

Madame la Directrice,

Vous nous présentez aujourd'hui le programme de négociation prévisionnel pour 2023.

Force est de constater que le COMEX ne semble pas avoir pris la mesure de l'actualité et des demandes émanant du personnel que les organisations syndicales relaient depuis plusieurs mois.

D'emblée, nous ne pouvons pas entendre que la négociation salariale soit en pause. Le personnel est confronté dans son ensemble à une situation inflationniste inédite et les mesures proposées par l'employeur en 2022 ont été soit insuffisantes (une revalorisation de la valeur du point de 3,5% malgré une inflation de plus de 6% et un supplément d'intéressement au montant insuffisant pour absorber le surcoût supporté par les salariés empruntant leur véhicule personnel), soit inadaptées (les mesures bas salaires n'ont fait que contribuer au tassement des salaires).

Il est urgent d'agir et d'offrir au personnel un signe fort de reconnaissance financière.

Ensuite, et c'est dans le prolongement du point précédent, des revendications catégorielles se multiplient. C'est à la fois le fruit de l'individualisation croissante des mesures salariales, prônée et assumée par le COMEX depuis plusieurs années, et la démonstration de la détérioration du dialogue social. En portant, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales, un projet de classification sous financé et privilégiant une attractivité idéalisée au détriment de la fidélisation, en dégageant une doctrine visant à limiter les moyens des élus et à mener un contrôle d'opportunité sur les accords locaux, le COMEX a fait le lit de collectifs ad-hoc voulant représenter les intérêts professionnels de tel ou tel groupe de salariés. Il est nécessaire de relancer sans délai les négociations relatives aux classifications pour dégager des lignes directrices communes prenant en compte d'abord les salariés actuels dont il faut reconnaître l'investissement et ensuite les futurs salariés en faisant émerger des perspectives professionnelles. Il est tout autant nécessaire que le COMEX cesse de rogner les moyens des élus et d'entraver le pouvoir de négociation, tant localement que nationalement. Un accord signé doit être la loi des parties dès lors qu'il n'est pas frappé d'opposition, il n'est pas normal que la volonté commune des négociateurs puisse être remise en cause hors le cadre normal des négociations.

Évidemment, il faudra aussi que les négociations retiennent les leçons des précédentes négociations et notamment la forte demande de reconnaissance des identités professionnelles, un des ferments des revendications des salariés, d'abord des plus hautement qualifiés, qui sont les ressources humaines stratégiques pour l'institution. Ces derniers s'intéressent en effet en priorité à leur place dans l'organisation, à leurs activités, à la reconnaissance de leurs décisions et au maintien de leur autonomie.

Vous l'aurez compris, le statut de cadre mérite d'être pris en compte et surtout homogénéisé pour faire cesser les différences de traitement entre branches et/ou entre organismes, aussi bien pour les managers que pour les cadres techniques.

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire National du SNFOCOS en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire



UCANSS

**DEMANDE D'ENTREVUE DU SNFOCOS ET DE LA SECTION
FÉDÉRALE POUR LE SERVICE SOCIAL PAR COURRIER DU
23 DÉCEMBRE 2022**



**Madame la Directrice de l'UCANSS,
Monsieur le Président du COMEX et Directeur général de la CNAV,
Monsieur le Directeur général de la CNAM,
Monsieur le Directeur général de la CNAF**

Paris, le 23 décembre 2022

Objet : Demande d'entrevue

Madame la Directrice de l'UCANSS,
Monsieur le Président du COMEX et Directeur général de la CNAV,
Messieurs les Directeurs généraux de la CNAM et de la CNAF,

Le 6 décembre dernier, réitérée lors de la RPN du 13 décembre 2022, nous avons formulé auprès de l'UCANSS une demande d'entrevue relative à la situation des agents du Service social des Branches Maladie et Famille qui sont exclus du dispositif Ségur et dont la qualification n'est pas reconnue.

Vous connaissez depuis maintenant de nombreux mois, la problématique relative à la situation des Services sociaux des CAF et CARSAT, qui ne cessent de faire l'objet de remontées auprès des Caisses nationales concernées.

Cette situation génère une colère et une incompréhension, qui malgré les nombreuses mobilisations et interpellations, ne reçoivent toujours pas de réponse.

A titre d'exemple, le 20 octobre 2022, les agents du Service social des CAF d'Ile de France étaient en grève et se sont rassemblés devant la CNAF pour l'attribution mensuelle de 33 points supplémentaires correspondant à 183 € nets et le passage des travailleurs sociaux au niveau 6 afin d'acter la reconnaissance de leur diplôme.

A la demande de Force Ouvrière, la direction de la CNAF a accepté de recevoir une délégation de grévistes afin d'entendre leurs revendications.

Le 20 octobre 2022, les représentants de la CNAF s'étaient engagés à saisir la Tutelle sur leurs demandes et engagement avait été pris de faire un retour à la délégation courant décembre. Or, à ce jour il n'en est rien.

Ce silence rejoint celui de la CNAM qui n'a toujours pas reçu Force Ouvrière sur ce sujet malgré nos diverses relances et notre courrier du 18 février 2022.

Cette attitude « attentiste » n'est pas sans conséquence sur l'essoufflement et les démissions au sein des Services sociaux, dans un contexte où des collectivités territoriales reconnaissent la qualification des travailleurs sociaux à BAC+3, les valorisent à Cadre catégorie A et les rendent éligibles au Ségur, sans opposer l'exercice du métier en établissement.

Cette situation fragilise non seulement le service rendu aux assurés et aux allocataires, mais dévalorise aussi les métiers et leur rémunération les rendant tous deux moins attractifs.

C'est pourquoi il est urgent de répondre à notre demande d'entrevue sous l'égide de l'UCANSS entre les Caisses nationales concernées et Force Ouvrière dans le but que des négociations sur le sujet de la reconnaissance professionnelle des travailleurs des Services sociaux soient enfin engagées.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice de l'UCANSS, Monsieur le Président du COMEX et Directeur général de la CNAV, Messieurs les Directeurs généraux des Caisses nationales Famille et Maladie, nos salutations distinguées.

Laurent Weber



Secrétaire Section fédérale FEC-FO
Organismes Sociaux

Bruno Gasparini



Secrétaire Général SNFOCOS



SANTÉ

BIEN VIEILLIR : UNE PROPOSITION DE LOI LANCE LE DÉBAT

Une proposition de loi « *portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France* » a été déposée jeudi 7 décembre 2022 à l'Assemblée nationale.

Cette initiative d'une quinzaine de députés de la majorité replace la problématique sociétale du « bien vieillir » au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en énonçant « qu'une prise en charge médico-sociale adaptée, une reconnaissance effective des droits et de la citoyenneté des personnes âgées, une prise en charge financière plus juste et solidaire ainsi qu'un changement profond des méthodes d'accompagnement de la vieillesse, sont autant d'enjeux auxquels le Gouvernement doit urgemment répondre ».

Le texte sera examiné à l'Assemblée nationale du 23 au 25 janvier 2023. C'est une première étape. Il devra être enrichi à la fois par les débats parlementaires et par les retours qui émergeront du Conseil national de la refondation (le « bien vieillir » devant être axe prioritaire de son travail).

La proposition a trois objectifs : renforcer le pilotage de la prévention de la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement social ; préserver l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de vulnérabilité en luttant contre les maltraitances ; garantir à chacun un hébergement ainsi que des prestations de qualité et accessibles, grâce à des professionnels accompagnés et soutenus dans leurs pratiques.

La volonté des auteurs est d'améliorer la situation des professionnels de l'aide à domicile. Une carte professionnelle pourrait être expérimentée « afin de faciliter la pratique quotidienne de leur métier », de « mieux reconnaître leurs qualifications ». La CNSA pourrait accompagner financièrement les départements mettant en œuvre des solutions de soutien à la mobilité des professionnels du domicile.

La proposition met l'accent sur la prévention et prévoit la création d'une conférence nationale de l'autonomie chargée de définir les orientations prioritaires dans le cadre d'un plan pluriannuel. Dans les établissements, le forfait soins pourra être mobilisé en matière de prévention, notamment pour développer le sport-santé. Plusieurs mesures sont prévues en matière d'évaluation de la qualité et de transparence.

Un volet est dédié à l'hébergement en soulignant que près de 80% des Français veulent pouvoir vivre chez eux. La proposition vise également à promouvoir l'habitat inclusif.

Le texte prévoit la remise par le gouvernement d'un rapport sur l'organisation et les modalités de financement de l'offre de soutien à domicile et d'un rapport sur le bilan de l'Aide sociale à l'hébergement.

Pour lutter contre l'isolement social, il est proposé de permettre aux services sociaux et sanitaires de disposer plus facilement des données de repérage des personnes âgées ou handicapées dans cette situation.

Depuis 2007 la mise en place de dispositifs en faveur du grand âge a été annoncée et la promesse renouvelée par les présidents de la république successifs. La cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie a été créée en janvier 2021 mais la loi « grand âge » n'a pas vu le jour. Les professionnels du grand âge attendent depuis des années que les pouvoirs publics s'engagent pour répondre aux défis du vieillissement.

Jocelyne Lavier d'Antonio, chargée de la Protection Sociale au SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



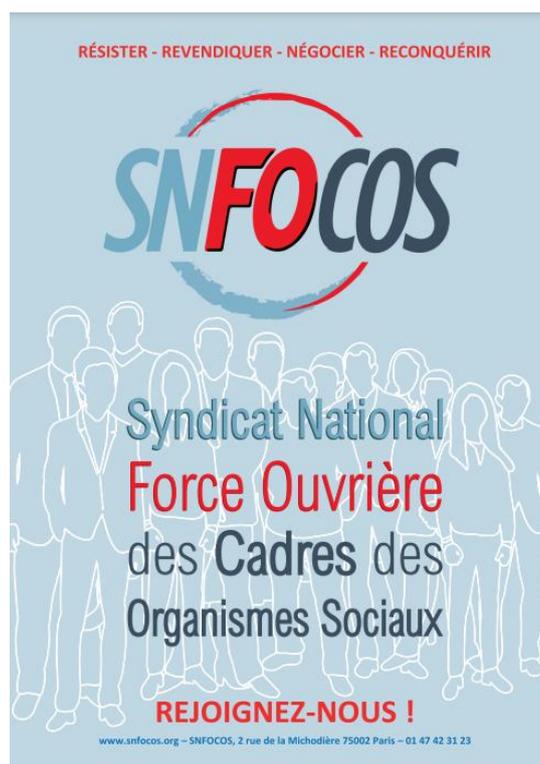
RETRAITES

LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT FÂCHENT (ENCORE) ARTICLE INFOMILITANTE DU 27 DÉCEMBRE 2022

Bien que la présentation officielle de la réforme des retraites soit reculée au 10 janvier, l'exécutif avance ses pions. Après Elisabeth Borne le 2 décembre dans *Le Parisien*, le 15 décembre, Olivier Dussopt a précisé certaines pistes lors d'un point d'étape destiné aux journalistes. Fini les concertations avec les syndicats, constate Michel Beaugas, négociateur pour FO. L'exécutif reprend la main et préfère vendre sa réforme dans la presse. Si le gouvernement privilégie toujours le recul de l'âge à 65 ans, le ministre du Travail a dit rester ouvert à une formule mixte, reportant l'âge légal à 64 ans couplé à une accélération de la durée de cotisation, dans la limite des quarante-trois ans de la réforme Touraine. Quelle que soit la formule, c'est du pipeau. Les gens devront travailler deux ou trois ans de plus. Nous n'en voulons pas, fustige le représentant de FO.

Public, privé, tous impactés

Outre les mesures qui concerneraient les salariés du privé, la piste du recul de l'âge semble bien se dessiner pour l'ensemble des fonctionnaires. Les catégories actives, (policiers, administration pénitentiaire...) conserveront un droit de départ précoce, mais l'âge de départ sera décalé, au même titre que les autres actifs, a indiqué Olivier Dussopt. *Idem* pour les régimes spéciaux, comme ceux de la RATP ou des IEG. La clause du grand-père (pour les nouvelles recrues qui seront rattachées au régime général) était déjà dans les cartons. Mais les affiliés actuels devront travailler un peu plus longtemps, a confirmé le ministre. Un recul social inadmissible pour FO. Autre sujet de tension : Olivier Dussopt réaffirme vouloir renvoyer la pénibilité des seniors à la négociation de branche. Celle-ci pourrait s'appuyer sur un nouveau fonds de prévention de l'usure professionnelle. Pour Michel Beaugas, qu'il n'y ait pas de cadre légal définissant le lien entre retraite et pénibilité est absolument anormal !



RETRAITES

ÉDITO FEC FO « TOUS MOBILISÉS EN JANVIER POUR DÉFENDRE NOS RETRAITES ! »

TOUS MOBILISÉS EN JANVIER POUR DÉFENDRE NOS RETRAITES !

*Le dossier de réforme des retraites avance et se précise.
Conformément à ses annonces, le président de la République
souhaite au plus vite sa mise en œuvre. Inutile et injuste, nous devons
tous nous mobiliser face à ce projet dont personne ne veut.*



Sébastien BUSIRIS
Secrétaire général

Depuis plusieurs mois, le président de la République souhaitait répondre aux souhaits de Bruxelles et du monde de la finance en imposant une réforme dont l'unique objectif est de faire des économies. Le Président et son gouvernement soufflent donc constamment le chaud mais surtout le froid au sujet d'une refonte des retraites qui serait urgente et nécessaire. Cela, bien sûr, en faisant totalement fi de l'opinion des Français et du prix à payer pour les travailleurs. Une chose est certaine : malgré sa communication en mode « méthode Couet », le moins que l'on puisse dire est que personne n'a été convaincu ni par l'urgence, ni par l'utilité de cette réforme devenue, quelque part, simple fait du prince, notre Président s'arc-boutant sur sa mise en œuvre. En résumé, cela reste une réforme dont... personne ne veut. En

effet, malgré le rouleau compresseur médiatique gouvernemental, plus de 70 % des Français, plus encore 80 % des actifs, sont toujours opposés à cette réforme.

Personne n'en veut

Pire encore, lors des quelques semaines de pseudo-concertations organisées en novembre et décembre, le gouvernement n'a laissé espérer aucune marge de négociation. Il se contente de marteler « Partir plus tard » et « Cotiser plus longtemps ». Ce à quoi nous avons assisté est clairement une mascarade de concertation. En résumé : vous discutez et nous, gouvernement, notre projet est déjà prêt.

Les provocations du Président et de la Première ministre ont été nombreuses, allant jusqu'à faire des annonces à la presse sur un départ à 65 ans et un nombre de trimestres >>>

Pourquoi garder les séniors plus longtemps au travail alors qu'il y a 7,4 millions de chômeurs en France et surtout tant de jeunes qui cherchent un emploi ?

Pourquoi combler un hypothétique déficit de 12 milliards alors que, dans le même temps, les exonérations de cotisations aux entreprises s'élèvent à plus de 150 milliards ?

PLUS DE 70 % DES FRANÇAIS, PLUS ENCORE 80 % DES ACTIFS, SONT TOUJOURS OPPOSÉS À CETTE RÉFORME.

➤➤➤ supplémentaire de cotisation, alors que les concertations étaient toujours en cours.

Qu'y avait-il à « concerter » ?

Une fois de plus, le gouvernement concerte pour la forme mais sur le fond, ce sera « circulez y'a rien à voir ». Le timing annoncé par le gouvernement est non seulement très rapide mais il sera de surcroît très brutal :

- présentation du projet (dont on peut déjà imaginer les conclusions) mi-décembre (finalement repoussé au 10 janvier) ;
- passage en Conseil des ministres début janvier puis, dans la foulée, passage à l'Assemblée et au Sénat, pour une mise en œuvre en juillet 2023.

Il va donc falloir nous mobiliser car il est clair que pratiquement personne ne veut d'une retraite à 65 ans. En effet, aucun salarié ne sera épargné. Public comme privé, dès juillet 2023 pour ceux nés au 2^{ème} semestre 1961, ce sera 4 mois en plus de travail par année. Progressivement, et par paliers de 4 mois en plus, tout le monde verra son âge de départ à la retraite porté de 62 à 65 ans. Ce sont 3 années de plus à travailler pour tous !

Une réforme aussi injuste qu'inutile

Pourquoi s'acharner à vouloir nous faire travailler jusqu'à 65 ans, alors qu'à 60 ans, bon nombre de séniors ne sont plus employés mais au chômage (parfois depuis plusieurs années) ou en arrêt longue durée ou maladie ? Le taux d'emploi chez les plus de 60 ans est en France de 35,5 % (selon *Alternatives économiques*). Les séniors seront indemnisés par Pôle emploi au lieu de toucher leur pension retraite. Où est la logique économique ?

Pourquoi travailler jusqu'à 65 ans alors que l'espérance de vie en bonne santé recule ? L'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) à 65 ans s'établit en 2020 à 12,1 ans pour les femmes et 10,6 ans pour les hommes.

Pourquoi garder les séniors plus longtemps au travail alors qu'il y a 7,4 millions de chômeurs en France et surtout tant de jeunes qui cherchent un emploi ?

Pourquoi y a-t-il urgence à cotiser plus et travailler plus pour éviter un éventuel déficit (selon le gouvernement) de 12 milliards d'euros en 2027 pour un montant total de collecte de plus de 300 milliards d'euros (soit à peine 0,04 % de déficit). Pire encore, on nous demande de travailler plus pour combler un hypothétique déficit de 12 milliards, alors que, dans le

Année de naissance	Age de départ à la retraite	A partir de...
1961	62 ans et 4 mois	juillet 2023
1962	62 ans et 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans et 4 mois	2026
1965	63 ans et 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans et 4 mois	2029
1968	64 ans et 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

➤➤➤

Rien ne justifie cette réforme quand d'autres solutions de financement de nos retraites existent : encore faut-il chercher du bon côté.

Notre modèle social est basé sur la solidarité, sur le partage des richesses grâce à la création de notre Sécu et de notre assurance chômage.

NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR ÊTRE DÈS JANVIER, MOBILISÉS AVEC NOUS.

►►► même temps, les exonérations de cotisations aux entreprises (sans aucune contrepartie) s'élèvent à plus de 150 milliards d'euros.

Les inégalités explosent dans notre pays, il faut que ça change !

Des solutions de financement alternatives de nos retraites existent, encore faut-il chercher du bon côté. Mais c'est toujours aux mêmes que l'on demande de faire des efforts, et toujours les mêmes que l'on aide ou exonère. Le résultat est que si certains sont de plus en plus riches, d'autres voient l'ensemble de leurs acquis sociaux d'après-guerre remis en cause voire « liquidé ».

Si après-guerre, alors que notre pays était en partie détruit et notre économie exsangue, il a tout de même été possible de construire notre modèle social, comment expliquer qu'aujourd'hui, on doive sacrifier toute une génération ?

Notre modèle social est basé sur la solidarité, sur le partage des richesses grâce à la création de notre Sécu et de notre assurance chômage par la suite. Pourquoi, aujourd'hui, ne pourrait-on avoir la même volonté pour maintenir et améliorer notre système de retraite, notre assurance chômage,

notre système de santé ? Rien ne justifie cette réforme quand d'autres solutions d'amélioration et de pérennisation existent.

Ne nous laissons pas faire

C'est un choix de société à trancher, et les Français l'ont déjà fait. Ils veulent, dans leur très grande majorité (plus de 70 %), le maintien et l'amélioration de notre système de retraite. Une majorité de cadres, dans un sondage récent, souhaitent même un départ en retraite à... 60 ans !

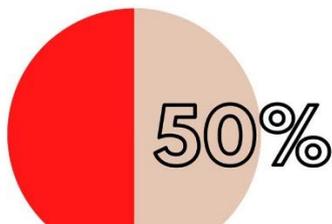
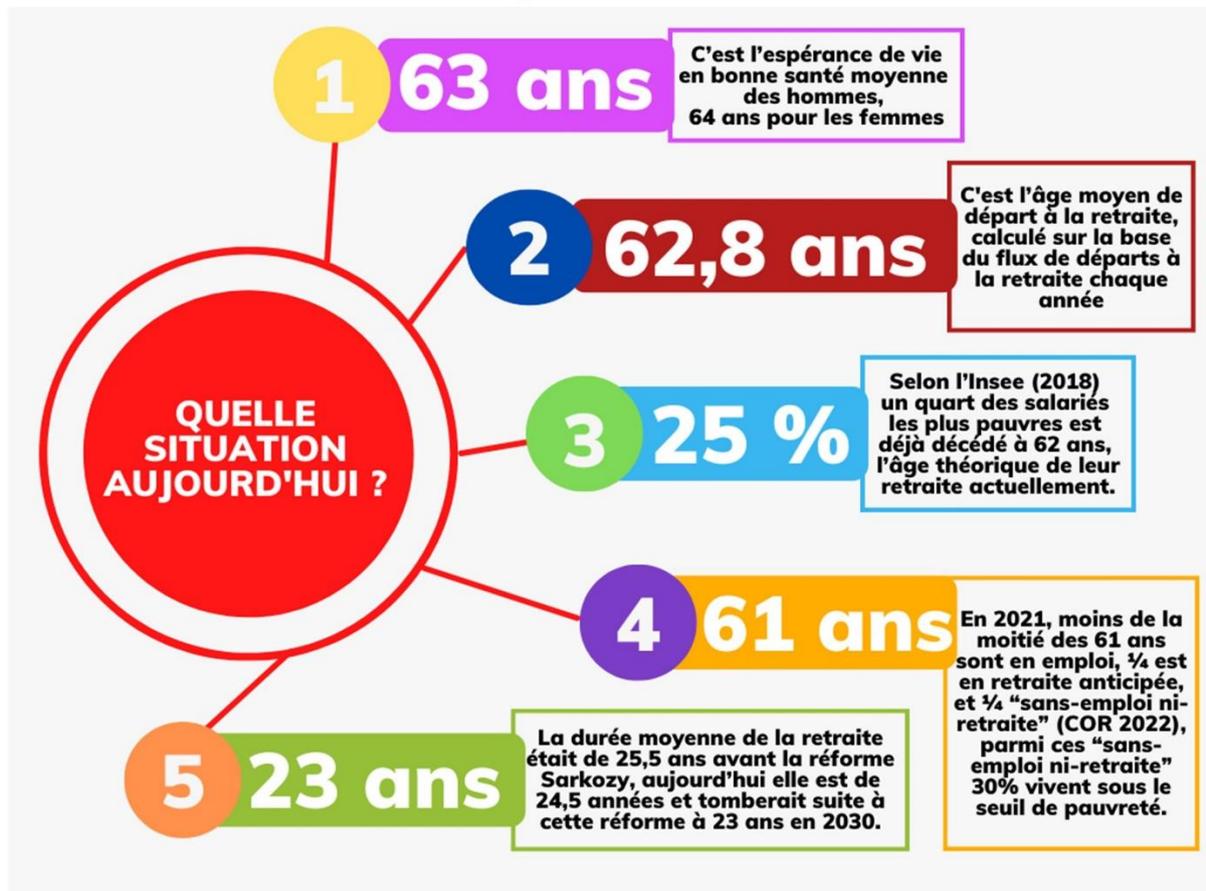
Pour que la voix des salariés se fasse entendre et que leur volonté soit respectée, il va donc falloir, ensemble, nous mobiliser dès janvier. C'est tous ensemble que nous pourrons nous opposer à ce projet de réforme des retraites qui nous impactera TOUS et sera synonyme de régression sociale.

Alors nous comptons sur VOUS pour être dès janvier avec NOUS, mobilisés, partout en France pour défendre NOS retraites !

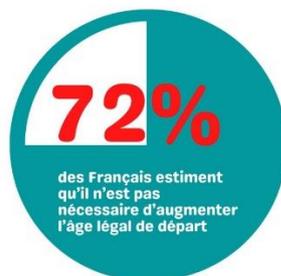
Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023, en particulier de réussite dans l'aboutissement de vos revendications, notamment sur les retraites !

RÉFORME DES RETRAITES, POUR **FO** C'EST **NON !**

La vérité par les chiffres



Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux.



Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, pour FO, les retraites seront la mère des batailles !



Retraites
3 ANS ?
FERME.

FO FAIT APPEL

À LA MOBILISATION GÉNÉRALE



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



*LE SNFOCOS VOUS PRÉSENTE SES
MEILLEURS VŒUX POUR CETTE
NOUVELLE ANNÉE 2023*

*Après une année riche en actions
syndicales, nous repartons
mobilisés pour une année offensive
car 2023 porte déjà la marque
des défis que nous aurons à
relever !*

*Bruno GASPARIINI,
Secrétaire Général du SNFOCOS*



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

10 janvier 2023 :
Bureau National
du SNFOCOS

13 janvier 2023 :
INC Famille

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

